

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 118 (2015)

Artikel: Le long chemin vers la protection, puis la rénovation de l'église abbatiale : un enjeu culturel, politique et identitaire
Autor: Moeschler, Pierre-Yves
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-654534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Quasi Phoenix e cineribus suis renascitur»

Le long chemin vers la protection, puis la rénovation de l'église abbatiale: un enjeu culturel, politique et identitaire

Pierre-Yves Moeschler

Cent soixante-quatre années se sont écoulées entre la profanation de l'abbatiale de Bellelay par les troupes françaises et l'inauguration de son église restaurée, le 1^{er} juillet 1961. Alors que les bâtiments conventuels avaient été rénovés pour le nouvel hôpital psychiatrique à la fin du XIX^e siècle, on avait pratiquement abandonné l'église à son sort jusqu'à ce que, au XX^e siècle seulement, plusieurs vagues de mobilisation parviennent à la sauver et à lui assigner une affectation nouvelle.

On peut a priori considérer que l'inscription de l'église abbatiale à l'inventaire du patrimoine, puis sa rénovation, revêtent un caractère anecdotique. Il s'agit en effet d'abord d'une mesure administrative, prise le 9 décembre 1949, puis d'un projet de restauration, comme tant d'autres depuis des décennies. Pourtant, quelques questions surgissent: comment expliquer la lenteur de l'évolution de ce dossier? Les autorités cantonales auraient-elles manqué à leur devoir de diligence? Ce thème constitue-t-il une «affaire», éventuellement à traiter dans le contexte de la Question jurassienne qui, justement, prend de l'ampleur dès les années 1940? À l'approche de ce sujet, on sent en tous les cas vibrer le climat politique des sept districts...

L'église abbatiale de Bellelay, un navire ensablé sur les rivages lointains de l'histoire jurassienne

Lorsque, en 1857, la Société jurassienne d'Émulation (SJE) tient ses assises annuelles à Bellelay, elle accomplit un geste symbolique fort. Le pasteur Louis-Auguste Bernard¹ y prononce un discours remarqué, dans

lequel il demande que «notre Société d'Émulation, qui représente toutes les contrées du Jura, adopte le projet sérieux de faire du couvent de Bellelay une maison de travail, un orphelinat et un asile de vieillards, et qu'elle

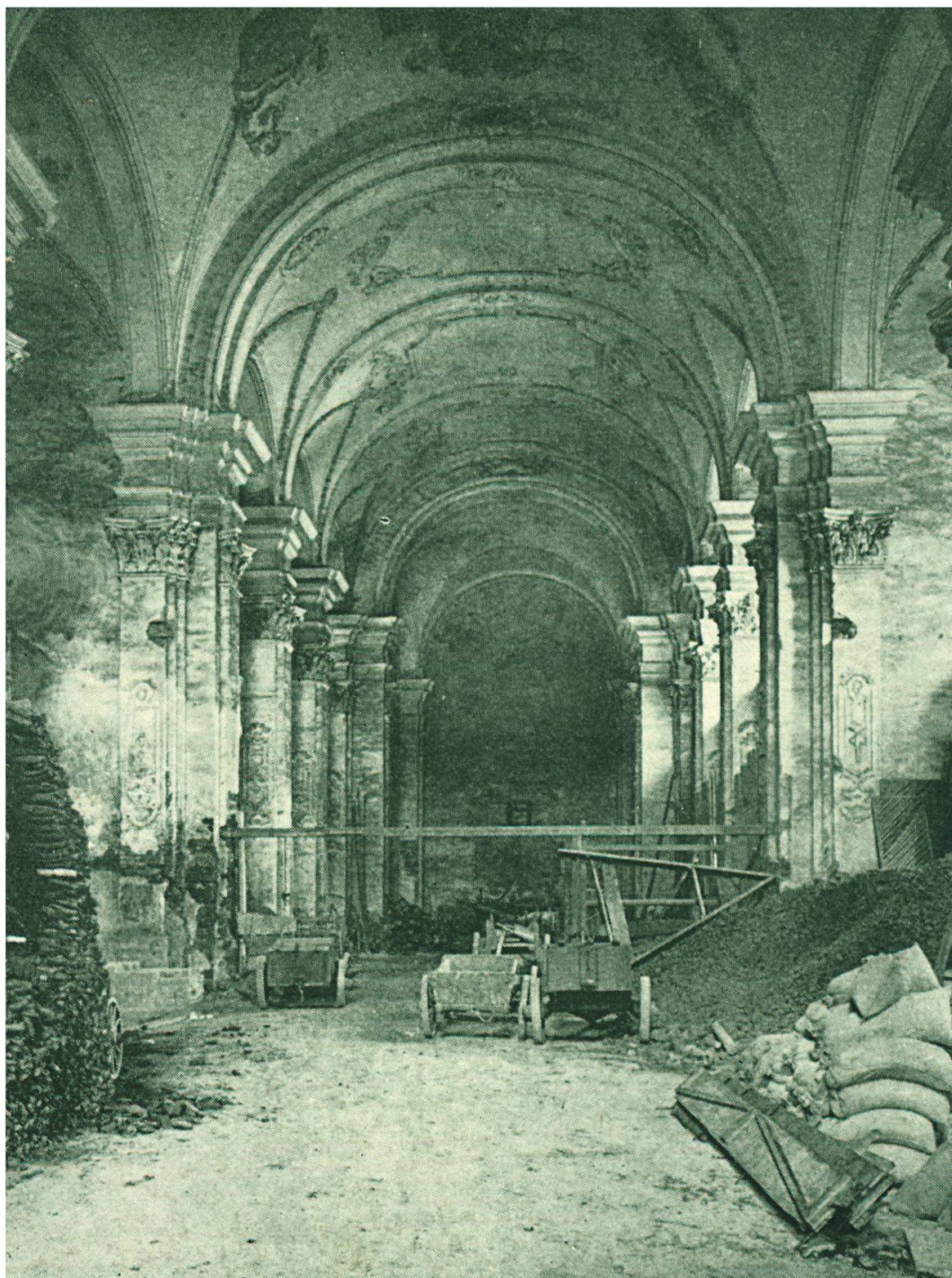


Fig. 1: Vue intérieure de l'abbatiale (ArCJ, 90 J 1).

prépare les voies qui conduisent à ce but». C'est de cet instant que datent les initiatives qui vont aboutir au rachat du monastère par l'État et à sa réaffectation en hôpital psychiatrique, en 1899, comme l'avait proposé le docteur Samuel Schwab, de Saint-Imier², dès 1876. Cela a exigé d'importants travaux dans les bâtiments conventuels, effectués de 1894 à 1899. Concernant l'église abbatiale, on s'est contenté de mesures de sauvegarde. La toiture sera, par exemple, toujours entretenue. Pour éviter les infiltrations, les fenêtres seront obturées. En 1920, on dépensera 36 000 francs pour ravalier la façade principale. Ces exemples ne peuvent pas faire oublier le fait que la nef avait été gravement endommagée dès l'arrivée des troupes françaises. Dépouillée de son ameublement et de son dallage, elle servait de dépôt de bois et de tourbe, de coke, de foin, de véhicules et d'instruments agricoles (fig. 1). Elle était devenue une vile remise du domaine, puis de l'hôpital psychiatrique.

Le réseau routier de l'Évêché de Bâle, amélioré par la volonté des princes-évêques du XVIII^e siècle, amenait les voyageurs sur le parvis de la grande église abbatiale. Cependant, la construction des chemins de fer a changé la donne: désormais, on suit le cours des vallées et on s'engouffre dans de longs tunnels, inimaginables quelques décennies plus tôt. Le nouvel esprit, entrepreneurial, a essayé de convertir l'abbaye aux exigences du temps, avec quelque succès pour les bâtiments conventuels. Mais la vénérable abbatiale, dépouillée de ses atours, s'est quant à elle révélée inutile, ou presque. Le sanctuaire se voit ainsi coupé de la vie moderne, navire échoué sur les rives du ciel, au cœur même du Jura. Encore trop beau pour disparaître, cependant!

Changement d'époque, et changement d'attitude face au patrimoine

En 1902, le canton de Berne se dote d'une *Loi sur la conservation des objets d'art et monuments historiques*. Le canton de Vaud l'ayant précédé de peu (1898), il est le second membre de la Confédération à se pourvoir d'un tel outil, qui prévoit essentiellement les points suivants:

- un inventaire des monuments et objets d'intérêt historique sera établi;
- le gouvernement décidera des inscriptions à l'inventaire;
- les objets figurant à l'inventaire ne pourront pas être altérés ou aliénés sans l'approbation du gouvernement;
- des subsides seront octroyés;
- une commission d'experts sera instituée.

Le règlement d'application, du 13 août 1902, confiait ce domaine à la direction de l'Instruction publique. La Commission pour la conservation des monuments historiques³ devait comporter sept membres, auxquels s'ajoutaient le chancelier et l'archiviste cantonal. Elle était confiée à la présidence du directeur de l'Instruction publique et devait être convoquée aussi souvent que nécessaire, c'est-à-dire sans périodicité prescrite. Ses fonctions étaient de nature essentiellement consultative. Elle reçut en particulier des tâches de surveillance, en relation avec l'inventaire à établir.

La promulgation de cette loi n'est pas due au hasard. L'industrialisation, la construction des chemins de fer, la croissance démographique et l'augmentation de l'importance des villes ont transformé le paysage, partout en Europe. Les bâtiments anciens doivent céder la place aux nécessités des temps modernes. Qu'on songe aux murailles qui enfermaient les villes dans le corset du passé, ou aux portes étroites qui ne les ouvraient que timidement sur l'extérieur. À Bienne, par exemple, aucune d'entre elles n'existe encore à la fin du XIX^e siècle : elles ont toutes dû céder devant l'accroissement du trafic des marchandises et des personnes. Alors que, pendant des siècles, les villes médiévales et les châteaux avaient été adaptés aux besoins du temps, parfois par d'importants changements d'affectation, la vague était désormais trop forte. Le dynamisme de la société moderne appelait des transformations fondamentales de l'espace urbain et des bâtiments publics, très concernés.

De ces bouleversements est né le besoin de mesures de préservation du patrimoine historique. La fondation de musées est une première réponse (le Musée national date de 1898, le Musée d'histoire de Berne de 1894, le Musée d'art et d'histoire de Genève a été inauguré en 1904 ; quant au Musée jurassien, il a été conçu entre 1909 et 1914). La création d'associations résulte de la même sensibilité : la Société suisse pour la conservation des monuments historiques est créée en 1880, elle deviendra la Société d'histoire de l'art en Suisse en 1936. La fondation, en 1905, du *Schweizer Heimatschutz*, dit aujourd'hui Patrimoine suisse, est particulièrement significative. Il rassemble 7000 membres en moins de cinq ans ! On assiste donc à un véritable engouement, qui veut préserver ce qui devrait l'être et endiguer les effets destructeurs des développements socio-économiques en cours. Précisons néanmoins que si la conservation des bâtiments historiques devient un thème largement débattu, elle n'est pas née de rien. L'héritage ancien, en particulier les châteaux et les églises, a toujours fait l'objet de soins particuliers, parfois après des discussions risquées. Ne voulait-on pas, au XVIII^e siècle, remplacer la cathédrale de Lausanne par un sanctuaire plus petit ? Les autorités bernoises y renoncèrent heureusement, au profit d'une rénovation exemplaire, effectuée en 1763 sous la direction d'Erasmus Ritter. Un siècle plus tard, c'est le grand Viollet-le-Duc qui donna à l'édifice son apparence actuelle. On peut multiplier les exemples positifs, qui ne font toutefois pas oublier les pertes subies. En effet, la menace que font peser le

XIX^e, puis le XX^e siècle sur le patrimoine bâti est infiniment plus dangereuse : Berne pleure encore son *Christoffelturm*, Büren son *Bielertor*. À La Neuveville, la Maison de Bellelay, dite aujourd'hui Cave de Berne (sa propriété ayant passé à la ville de Berne en 1804), n'a dû sa survie qu'à la détermination du gouvernement cantonal, saisi d'une demande de démolition de la part de la propriétaire en 1916. Même l'hôpital des Bourgeois de Berne (le *Burgerspital*) a failli disparaître, en relation avec le développement des chemins de fer.

La coïncidence chronologique entre ces faits et le travail législatif évoqué ci-dessus n'est naturellement pas fortuite. On remarquera cependant que, s'agissant de la préservation du patrimoine, l'État, ici comme ailleurs, se cantonne dans un rôle passif. L'inscription à l'inventaire des monuments historiques suit, en effet, des propositions d'origines diverses, issues en principe de milieux privés. L'appareil administratif de l'État, en la matière, se limite à sa plus simple expression. Si on sent une certaine sensibilité à ces questions à la direction des Travaux publics et si on fait parfois appel aux experts conseils du directeur du Musée d'histoire, on n'a en aucun cas les moyens de procéder à l'application d'une politique active. Il faudra attendre 1958 pour que M. Hermann von Fischer soit engagé comme responsable de la préservation du patrimoine. À l'époque qui nous intéresse, donc, le principe d'annonce s'appliquait : la Commission, donc l'État, ne s'activait que là où elle était sollicitée. À cela s'ajoute le fait compréhensible que la mobilisation se faisait (et se fait encore) autour d'objets directement menacés. Or, alors que les années précédant la Première Guerre mondiale ont connu l'engouement évoqué ci-dessus, le souffle est retombé au cours des années de guerre, pour ne se relever que tardivement. Il pouvait se passer plusieurs années, parfois, avant que la Commission ne siège à nouveau. Or, c'est précisément à cette époque de ralentissement que prend forme la revendication du sauvetage de l'église abbatiale de Bellelay, comme on le verra ci-après.

Quelques lignes dans le registre du contrôle des affaires du domaine de la préservation des monuments historiques, la première inscription de cet imposant volume, doivent toutefois nous rassurer d'emblée : le 6 octobre 1900, le gouvernement cantonal, par son décret n° 1659, charge la direction des Travaux publics de prendre les mesures idoines pour éviter la décrépitude de l'église abbatiale de Bellelay⁴. Une sorte d'inscription au registre du patrimoine avant la lettre !

Les étapes

Le 9 décembre 1949, le Conseil-exécutif inscrit l'église abbatiale de Bellelay à l'inventaire des monuments historiques, selon la loi de 1902. Le 10 mars 1948, le secrétaire de la C.M.H., Rudolf von Fischer, avait transmis

un cri d'alarme à l'architecte cantonal Egger, sous forme d'une lettre du professeur Joseph Gantner⁵, de Bâle, une autorité dans le domaine de l'histoire de l'art en Suisse. La réponse de l'architecte cantonal n'a pas tardé : elle date du 16 mars 1948 et elle affirme qu'on manque d'une affectation consensuelle pour justifier une restauration. Un an plus tard, Lucien Lièvre, de Porrentruy, inspecteur des écoles secondaires, membre de la C.M.H., rédige un rapport, daté du 30 juin 1949⁶, qui demande l'inscription de l'abbatiale à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il propose de soustraire l'église à l'administration de l'hôpital et de la confier à une association. La Commission siège le 7 décembre 1949 : elle parvient à la conclusion que l'église doit être vidée des matériaux qu'elle contient, et qu'une affectation et une rénovation adéquate doivent être définies, en évaluant les moyens nécessaires. Le gouvernement est saisi de l'affaire, le surlendemain, par le conseiller d'État Markus Feldmann⁷, directeur de l'Instruction publique. L'affaire de l'église abbatiale est décrite comme «urgente». Ainsi, décision est prise d'inscrire Bellelay à l'inventaire.

Un premier sursaut: la Société des Amis du Vieux Bellelay, de 1925

La première tentative sérieuse de se préoccuper du sort de l'église abbatiale avait eu lieu en 1925, sous l'impulsion de Louis Comte⁸, intendant de Bellelay. Comme Mandelert avant lui, il se passionnait pour les bâtiments dont il avait la garde. Ses archives personnelles fournissent d'ailleurs de précieux renseignements⁹. À son initiative, une première assemblée se réunit à Bellelay à fin août 1925. Le 7 novembre, une centaine de participants se retrouvent sur place, sous la présidence du ministre Choffat¹⁰ et en présence du conseiller d'État Bösiger, directeur des Travaux publics¹¹. Hormis La Neuveville, tous les districts jurassiens et Bienne sont représentés dans un comité désigné pour poursuivre l'objectif de redonner du lustre à l'ancien sanctuaire. On veut d'abord vider l'église des matériaux qui l'encombrent, soit coke, tourbe, charrettes et outils agricoles. On souhaite aussi fermer les fenêtres (fig. 2), daller le sol en terre battue, recrépir, nettoyer... Bösiger réagit positivement et l'assemblée se termine par une «vigoureuse raclette» : la tête de moine exigeait encore des avant-bras musclés. Les membres du comité de la société ainsi créée proviennent du Jura tout entier¹² : le conseiller national libéral-radical Henri Sandoz, de Tavannes, le préfet conservateur des Franches-Montagnes Éphrem Jobin et son adjoint Ariste Reinhardt, le pasteur Ernest Krieg, de Grandval, le curé de Tramelan Edmond Grimaître, Gustave Riat, de Delémont, Lucien Lièvre, de Porrentruy, de même que les architectes Alban Gerster, de Laufon, Louis Bueche, de Saint-Imier, Emmanuel Propper et Édouard Lanz, de Bienne. Ils seront bientôt rejoints par Florian Imer, préfet de La Neuveville, du Parti des paysans, artisans et bourgeois (P.A.B.). Quant à la voix de la «Maison de santé» de

Bellelay, elle s'exprimera par son directeur Oskar Rothenhäusler¹³ et par Louis Comte. La SJE délègue son président central, Lucien Lièvre¹⁴.

Au mois de juin 1926, des statuts sont adoptés. Ainsi, on semble s'être donné les moyens de progresser vers les buts fixés, soit «la conservation du bâtiment de l'ancienne église des Prémontrés à Bellelay» (art. 2)¹⁵.

Pourtant, ce comité ne parviendra pas à dépasser ses objectifs les plus modestes. On devine, en feuilletant les diverses sources disponibles, que le



Fig. 2: Fenêtres murées (photographie A. Wyss, reproduite dans WYSS Alfred, DE RAEMY Daniel, *L'ancienne abbaye de Bellelay. Histoire de son architecture*, s. 1. (Intervalles), 1992, p. 99).

conseiller d'État Bösiger finira par tenir ses promesses et que des remises seront finalement construites. L'église pourra ainsi être vidée et nettoyée. On reste néanmoins bien éloigné des ambitions de départ.

En 1925, on avait évoqué la perspective d'installer dans l'abbatiale un musée d'art religieux suisse. Très rapidement toutefois, on s'est contenté de promouvoir des mesures de conservation du bâtiment, sans même songer à une rénovation. On confia la présidence de la société à Alban Gerster¹⁶, et Édouard Lanz¹⁷ se vit attribuer la vice-présidence. On constata que la toiture avait été entretenue, mais que d'autres mesures s'imposaient, pour un montant qu'on estimait à 60 000 francs. Le 3 juillet 1927, le comité décida d'entreprendre les démarches en vue d'obtenir l'inscription du sanctuaire à l'inventaire des monuments historiques.

On est impressionné par la force et la qualité du comité, représentatif d'un certain dynamisme jurassien. Pourtant, on sent bien que l'idée d'un musée de l'art religieux n'enthousiasme guère: personne ne croit à l'attrait d'un musée suisse à Bellelay. De surcroît, l'idée de rétablir une chapelle dans le chœur est d'emblée balayée, pour éviter le soupçon d'une volonté de recatholicisation. Le 22 août 1927, *Le Démocrate* constate que «le rétablissement du culte a jeté l'épouvante, au loin», raison pour laquelle le projet «est en panne». Pourtant, un autre problème, plus terre à terre, semble prédominer: celui de l'insuffisance des locaux de l'hôpital. En 1925 déjà, un correspondant du journal *Le Pays* affirme que l'auteur d'une lettre de lecteur du *Courrier de la Vallée de Tavannes*¹⁸ «propose de transformer [l'église] en un second asile d'aliénés. Est-ce dans l'espoir d'y trouver place un jour?» Le ton est donné et, le 3 juillet 1927, le directeur Rothenhäusler s'oppose virulemment au comité. Il demande même la dissolution de l'association et affirme que les besoins de l'hôpital sont prioritaires.

Néanmoins, le comité se mettra d'accord pour adresser une lettre au gouvernement: elle porte la date du 23 janvier 1928¹⁹. Signée de tous ses membres, elle attribue le retard du dossier au devis de 40000 francs établi par la direction des Travaux publics pour la construction des remises, alors que les finances cantonales sont en difficulté. On oppose à cette somme une estimation de 5000 francs et on demande en termes insistants la réalisation des locaux nécessaires. On prie donc le gouvernement d'ordonner la construction desdites remises et d'autoriser la société à procéder aux travaux d'entretien dès qu'elle en aura les moyens (fig. 3).

On est frappé par le contraste entre l'importance formelle de cette lettre et la modestie des requêtes: elle comporte quatre pages, elle est signée par tous les membres du comité et est accompagnée de la liste de la centaine de membres de l'association; en outre, on l'a fait traduire en allemand! À noter que l'inscription de l'église à l'inventaire n'y est pas mentionnée, en contradiction avec la décision de la toute récente et ultime assemblée de la société. Le changement brusque d'attitude du directeur, Oskar Rothenhäusler, a probablement semé le doute. Cette démarche épistolaire est d'ailleurs restée sans réponse, mais les travaux minimaux ont bel et bien été entrepris. À noter que, dans un *Historique de la Société des Amis du Vieux Bellelay*²⁰, datant des années 1950, Louis Comte, qui fut à l'origine de toutes ces démarches, affirme qu'il se plaçait alors dans une perspective à moyen ou long terme. Il ne s'attendait pas à un succès immédiat.

Deux documents anonymes, internes à l'administration, viennent cependant suggérer une explication à la passivité cantonale²¹. Leur auteur insiste pour que la Société des Amis du Vieux Bellelay reçoive une réponse et il souligne aussi la nécessité d'une vue d'ensemble sur les monuments historiques à traiter dans le Jura: la restauration de la collégiale de Saint-Ursanne s'est achevée, celle de Saint-Imier est en cours. La planification de la réno-

vation du château de Porrentruy vient de commencer, alors que la C.M.H. appuie les travaux à réaliser à la chapelle de Chalières et à la ruine du château d'Erguël. Le château de Pleujouse est aussi à l'ordre du jour. L'État étant le propriétaire de Bellelay, il devra se charger de sa restauration. La Confédération ne l'aidera que pour un rétablissement du *statu quo ante*, par exemple la reconstruction des tours. La transformation de l'église abbatiale en musée ou le rétablissement du service divin entreraient en contradiction avec les besoins de l'hôpital: le flux des visiteurs ou des fidèles gênerait les patients. Il faut faire cesser l'utilisation de l'église comme remise et lui trouver une affectation utile à la clinique. Elle pourrait servir de salle commune pour les malades. On pourrait y écouter la radio ou y visionner des projections, tandis que le chœur pourrait accueillir les personnes de confession catholique pour la messe. Enfin, l'auteur rêve de la reconstruction des tours à bulbe. Il conclut à la nécessité de la convocation de la C.M.H., pour traiter des affaires jurassiennes²².

Ainsi, plusieurs indices tendent à montrer que l'absence de réponse gouvernementale trouve son origine dans la perplexité des services de



Fig. 3: Vue intérieure de l'abbatiale sur la nef et l'entrée, prise depuis le fond du chœur (ArCJ, 90 J 1).

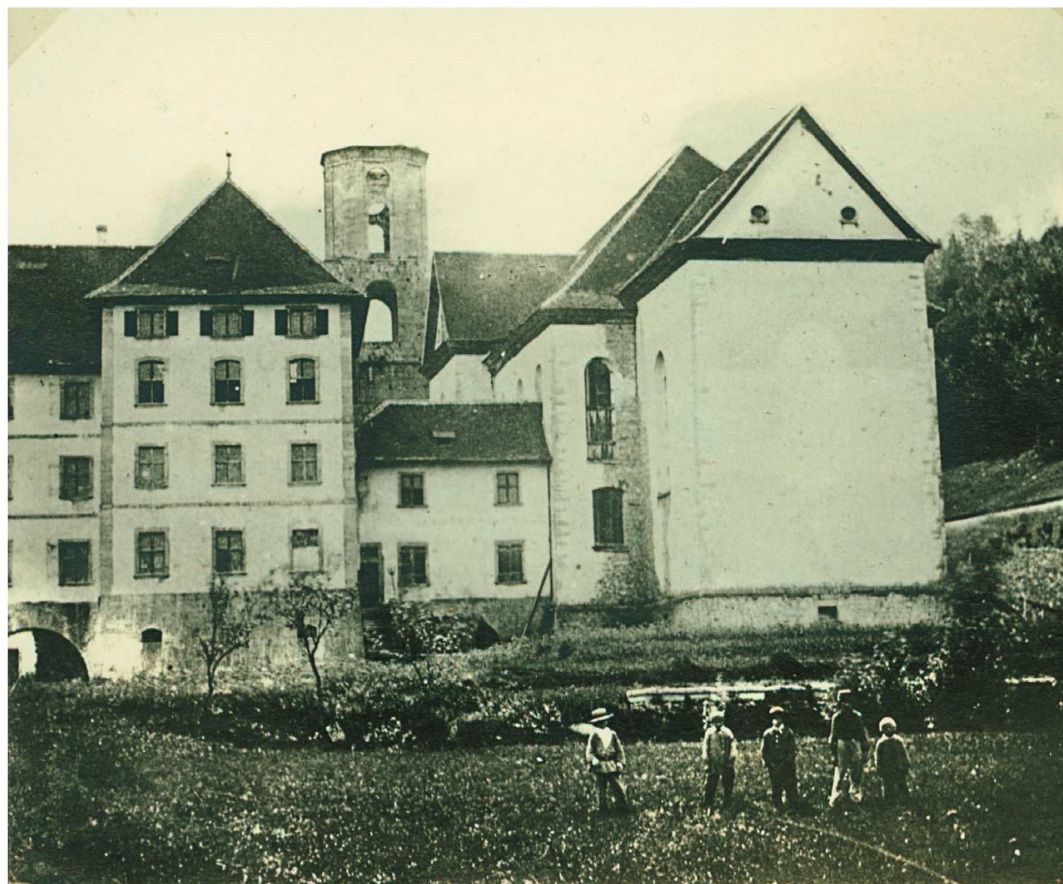


Fig. 4: Vue de l'est: chevet de l'abbatiale, passage du chœur à l'aile est, jardin. La tour sud porte encore le niveau octogonal détruit entre 1884 et env. 1900 (ArCJ 90 J 1).

l'administration quant à l'utilisation future de l'église. Alors que la direction de la Santé publique réagit favorablement aux propositions susmentionnées, la direction des Travaux publics se cloître dans le silence. À cela s'ajoute le fait que l'État, en tant que propriétaire, manque de motivation. Il a en effet pour pratique de jouer un rôle subsidiaire. Que l'on songe au fait que la C.M.H. dispose de 8000 francs par année et que la rénovation de la collégiale de Saint-Imier en a exigé 25 000 à elle seule, du jamais vu ! La circonspection cantonale quant à un devis de 40 000 francs se comprend ainsi plus aisément. En outre, en inscrivant l'abbatiale à l'inventaire, l'État limiterait le spectre de ses utilisations possibles, alors que tout est encore ouvert.

Il n'y a pas de décision prise, à cette date, quant à Bellelay. Lucien Lièvre fréquente assidûment les séances, dont celle du 3 juillet 1929, à Saint-Imier. Il y rappelle les demandes du comité. On sent dans cette intervention une résignation, basée sur des informations que Lièvre aura vraisemblablement reçues oralement²³. On notera que lors de cette séance, la première tenue depuis 1914, plusieurs objets jurassiens sont traités concrètement.

La réunion suivante aura lieu... en 1937, le 3 juin. De toute évidence, on a pris l'habitude de traiter les affaires sans consulter la C.M.H., ou en faisant appel à ses membres séparément²⁴.

On peut donc, à ce stade, conclure provisoirement que :

– Dans les années 1920, l'abbatiale suscite un certain intérêt, dans tout le Jura.

– Aucune affectation n'est définie; les idées émises sont d'emblée rejetées.

– Une utilisation à des fins religieuses soulève de vives oppositions.

– On se limite donc rapidement à demander l'évacuation du sanctuaire, dans l'espoir de pouvoir entreprendre des travaux considérés comme urgents.

– On se tourne vers l'État, propriétaire des lieux, pour qu'il prenne l'initiative.

– Les besoins de la Maison de santé, vagues, contredisent les vœux de la Société des Amis du Vieux Bellelay.

– L'attention de l'État se concentre, dans le Jura, sur des objets qui ont une affectation publique déterminée (églises paroissiales, château de Porrentruy).

– La crise financière empêche une vraie rénovation de Bellelay. Les années difficiles dans lesquelles on s'enfonce obligent les autorités à se consacrer à d'autres priorités.

«Kommt Zeit, kommt Rat, und wohl auch Geld!»

C'est de haut que viendra le coup de semonce qui conduira au déblocage de cette affaire.

Le 20 mai 1942, en effet, le président de la Confédération, le conseiller fédéral Philip Etter²⁵, s'adresse au directeur de l'Instruction publique du canton de Berne en sa qualité de chef du Département fédéral de l'intérieur. Il a été rendu attentif à l'état lamentable de l'église abbatiale de Bellelay par un architecte de Suisse orientale. Il souligne l'intérêt du bâtiment et déclare que la Confédération examinera avec bienveillance une participation financière à sa restauration. La réponse du conseiller d'État Alfred Rudolf²⁶, du 9 juin, est consternante: le canton n'a pas les moyens d'entreprendre une rénovation, la Société des Amis du Vieux Bellelay ne fait plus parler d'elle et les travaux de restauration des ruines du couvent de Rüeggisberg absorbent les ressources cantonales²⁷.

Cet épisode permet de faire le lien avec la dynamique enclenchée en 1948, soit sept ans plus tard, suite aux démarches du professeur Gantner et à la décision du gouvernement d'inscrire l'abbatiale à l'inventaire des monuments historiques. Sept années d'une époque compliquée, où les

esprits étaient chargés d'autres préoccupations. On perçoit alors un nouvel élan, qu'on peut attribuer au contexte international. Sur le plan jurassien, soulignons l'électrochoc qu'a constitué l'affaire Moeckli, sur fond de revendications jurassiennes croissantes. On connaît l'histoire: l'affaire Moeckli débouche sur la création du Comité de Moutier, le 2 octobre 1947. Le 30 avril 1948, il dépose ses propositions. Le 13 juin 1948, lors de l'élection partielle au Conseil-exécutif, la victoire de Virgile Moine contre Pierre Ceppi²⁸ marque la fin des espoirs des conservateurs catholiques de participer au gouvernement du canton, ce qui déclenche leur lente conversion à l'idée séparatiste. En janvier 1949, le gouvernement cantonal rejette les revendications du Comité de Moutier alors que, le 21 août 1949, le mouvement séparatiste jurassien se constitue définitivement. Désormais, le climat politique sera dominé par l'opposition entre séparatistes et antiséparatistes. Une remarque lourde de sens conclut le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1949 de la C.M.H.: «*Diese Anträge wären sofort einzureichen und würden – weil das vorliegende Problem im Komplex der Jurafrage eine wesentliche Rolle spielt – sofort, schon nächste Woche, behandelt*²⁹.» L'inscription à l'inventaire prend dans ce contexte une valeur symbolique. Toutefois, elle n'apporte aucune solution au problème, soit celui des soins à apporter à l'abbaye et, en fin de compte, de l'usage qu'on entend en faire. En bref, on n'est pas plus avancé que vingt-cinq ans plus tôt.

La section prévôtoise de l'Émulation relance la discussion. Elle s'adresse aux autorités cantonales³⁰ pour faire de Bellelay un «musée pour les vieux monuments et les vieilles pierres du Jura bernois», non sans avoir obtenu l'appui de l'assemblée générale de la SJE, réunie à Reconvilier le 30 septembre de la même année 1951. La machine étatique se met alors en marche. Le secrétaire de la C.M.H., Rudolf von Fischer, consulte Alban Gerster sur le sujet. Ce dernier rejette l'idée d'un musée, mais propose d'aménager un accès public à l'église. Autres temps? On parle maintenant de tourisme, de voitures... La conjoncture est nouvelle: Gerster suggère d'acquérir quelques anciens meubles de l'abbatiale. Cela devrait être coûteux, écrit-il, mais «*die Beschaffung dieser Mittel während der heutigen Konjunktur sollte möglich sein*»³¹.

Le directeur de l'Instruction publique, Markus Feldmann, fait rédiger une réponse à la section prévôtoise de l'Émulation le 12 décembre 1951, la veille de son élection au Conseil fédéral. Désormais, le thème de Bellelay relèvera de son successeur, Virgile Moine, qui rêve d'une route historique touristique de la vieille ville de Bienne à Porrentruy, en passant par Bellelay et Saint-Ursanne! Il fait visiter les lieux au gouvernement in corpore, au printemps 1952. Il reçoit la C.M.H. à Bellelay le 1^{er} septembre 1954. Il a pris soin d'inviter aussi, entre autres, André Rais³² et Alfred Ribeaud³³. Le 13 octobre, une délégation de la C.M.H. y rencontre les représentants de la SJE et le directeur de la clinique, le D^r Jean-Jacques Fehr. Virgile Moine est accompagné de son collègue, Robert Bauder³⁴. On décide sur place de faire

aménager un accès à l'église par une entrée séparée, de charger Alban Gerster d'élaborer un plan de rénovation et d'impliquer les trois grandes associations jurassiennes, à commencer par l'Émulation. En arrière-plan, on perçoit à travers la presse un intérêt croissant pour Bellelay, stimulé par la comparaison avec d'autres objets récemment rénovés (l'église des Jésuites à Soleure³⁵ ou encore l'abbaye de Muri en Argovie³⁶).

Ce qui se passe dans les mois et les années suivantes ne doit pas être raconté par le menu. Sous la direction du conseiller d'État Virgile Moine, un réseau se met en place. La SJE, en particulier son président central Ali Rebetez³⁷, en sera le pivot. On recherche «toutes les bonnes volontés du Jura»³⁸. L'église abbatiale est ouverte au public dès l'été 1955, après l'aménagement de l'accès par la tour nord. Un comité est mis sur pied, qui réunit les représentants de l'Émulation, de Pro Jura et de l'ADIJ, sous la présidence de Virgile Moine. La Confédération est invitée à appuyer le projet: sa Commission des monuments historiques visite les lieux le 25 mai 1955. En septembre 1956, le Grand Conseil accorde un crédit de 150 000 francs pour la rénovation de l'église. La Confédération y ajoutera 165 000 francs. Le comité lance une souscription publique, qui devrait rapporter 200 000 francs (fig. 5). Il se place sous le patronage de tous les élus jurassiens et de nombreux notables issus du monde de l'industrie.

Le 1^{er} juillet 1961 aura lieu l'inauguration de l'église rénovée. Elle sera destinée à la vie culturelle et devra être un lieu de rassemblement, selon le compromis prudemment imposé par Virgile Moine. Le chemin parcouru a été parsemé d'embûches révélatrices:



Fig. 5: Appel à contribution en faveur de la rénovation de l'abbatiale de Bellelay, 1956 (AAEB, J 17/1).

– Le premier problème est de nature confessionnelle: doit-on rendre Bellelay au culte catholique? Cela est exclu d'emblée. Virgile Moine attribue l'échec de 1925 aux querelles confessionnelles. Tout le monde semble accepter cette position, ce qui n'empêchera pas la section de Tramelan de la SJE de refuser son appui au projet, par rejet du rétablissement d'une église catholique. La célébration du service divin de l'une ou l'autre des deux confessions sera autorisée et possible, mais cela ne suffira pas pour convaincre la commune des Genevez de participer à l'effort financier: ayant accepté un crédit en assemblée communale, elle ne le versera jamais, déçue, comme Lajoux sa voisine, que la célébration régulière de la messe soit exclue³⁹.

– Une polémique publique éclate à propos de l'érection des deux murs perpendiculaires à la nef, qui portent la grille du chœur et contre lesquels s'appuient deux autels. Le président de la Commission fédérale des monuments historiques, Linus Birchler⁴⁰, interviendra publiquement pour défendre le choix de l'architecte, qualifié dans la presse de «scandale de Bellelay».

– Ces deux autels, comme le maître-autel, proviennent de l'ancienne église de Vicques. Dès leur acquisition, les réactions se manifestent. Le pasteur de Tavannes (paroisse réformée dont dépend le territoire de Bellelay) se fend d'une lettre sévère condamnant la séparation de la nef et du chœur et surtout l'installation d'autels, «ce qui donne à l'édifice un caractère confessionnel contraire aux assurances données»⁴¹.

– Les espoirs de voir le Jura participer à l'effort financier par le biais de la souscription publique seront partiellement déçus. Alors qu'on avait espéré 200 000 francs, 55 000 francs seront récoltés auprès des privés, des entreprises et des collectivités. Le canton et la Confédération combleront le manque. À remarquer que l'effort provient du Jura tout entier⁴².

– Finalement, la Question jurassienne constitue la toile de fond. *Le Jura Libre* ne manque pas d'intervenir dans le débat. Son opposition virulente à la personne de Virgile Moine se focalise sur sa position dans la Question jurassienne, en particulier à l'occasion du vote du 5 juillet 1959 sur l'initiative du Rassemblement jurassien. Des actes de vandalisme sont commis sur le chantier de Bellelay. Virgile Moine, qui avait reçu des menaces anonymes, attribue imprudemment la responsabilité de ces actes à des auteurs séparatistes. L'arrestation du coupable dément cette supposition, mais la polémique met du temps à se calmer. Le coupable, portant un patronyme alémanique, est qualifié de «Bernois pur sang»⁴³ par le *Jura Libre*, qui exige des excuses de la part du gouvernement. Roland Béguelin attribue le peu de succès de la souscription publique au rejet de la personne de Virgile Moine...

À ce propos, le point de vue de Roland Béguelin (ou du *Jura Libre*), exprimé en 1950, s'articule ainsi: Bellelay a été un centre de culture française. Berne aurait dû rétablir l'abbaye en 1815⁴⁴, c'eût été rendre justice au Jura. Si cette église s'était trouvée à Thoune ou à Köniz, elle aurait été

restaurée. Un gouvernement jurassien aurait fait son devoir depuis longtemps. Les Jurassiens doivent prendre en main le destin de Bellelay. Une décennie plus tard, le ton n'a pas changé: Virgile Moine n'a fait que son devoir de conseiller d'État, après avoir «trahi les intérêts fondamentaux des Jurassiens»⁴⁵. Roland Béguelin se réfère à l'article du *Jura Libre* de 1950 pour revendiquer la paternité du projet: «Il a suffi que le Jura se réveille». Pourtant, il finit par approuver le projet⁴⁶.

L'intérêt public se manifeste aussi par la participation aux concerts qui y sont donnés, avant même que la rénovation ne soit achevée. En 1954, on y joue du Mozart et du Beethoven devant 300 personnes. Le 22 septembre 1958, 1050 mélomanes prennent la route de l'abbatiale. Ils ont été transportés par 252 voitures et 6 autocars⁴⁷. Le 21 septembre 1959, on joue *La Création*, de Haydn, devant 1200 personnes, sous la direction de Fritz Kneusslin⁴⁸. La cacophonie politique grince en arrière-plan.

Bellelay, clef de voûte de l'unité jurassienne?

L'absence de doute quant à l'unité jurassienne, chez l'ensemble des acteurs, est frappante. Certes, la division confessionnelle est plus sensible qu'aujourd'hui, mais le débat politique se situe au-delà. Les ténors radicaux que sont Virgile Moine et Ali Rebetez, avec d'autres, symbolisent une vision du Jura uni malgré la diversité, au destin duquel ils veulent apporter une contribution dynamique, dans le cadre des institutions. Les divisions jurassiennes des années suivantes sont perceptibles, mais pas leurs conséquences ultimes. Ils font face à des détracteurs virulents, mais sur le terrain de la Question jurassienne. Ali Rebetez reçoit, en 1959, un grand nombre de démissions de la SJE, en particulier des sections de Genève et de Porrentruy. Ces anciens membres jugent proprement inadmissible la neutralité de la SJE lors de la votation du 5 juillet.

À travers ce sujet, j'ai perçu un Jura actif, défendant ses intérêts, comme le faisaient et le font toutes les régions du canton. A-t-il été victime de négligence? Les nombreux objets de conservation du patrimoine assumés par le canton dans le Jura montrent qu'il n'en fut rien. Bellelay était, et reste, un cas particulier: sanctuaire déserté, elle a dû compter sur l'enthousiasme d'amoureux de culture et d'histoire, qui ont réussi à désensabler ce splendide navire. Louis Comte, l'intendant de Bellelay de 1920 à 1952, inlassable combattant, mérite une place d'honneur parmi eux. Mais aussi, assurément, Virgile Moine et Ali Rebetez, dont l'amitié, forgée au Parti libéral-radical et au service militaire⁴⁹, a été mise au service de cette cause. Rebetez amenait avec lui la force de la SJE, alors véritable moteur de la culture juras-

sienne. André Rais et, surtout, Alban Gerster méritent aussi une mention particulière.

Bellelay, un enjeu culturel, politique et identitaire? Culturel, certainement. Les acteurs de l'époque ont su saisir la richesse intrinsèque et le potentiel de l'abbatiale de Bellelay et les transmettre aux générations futures que nous sommes, pour en faire un lieu de questionnement culturel et de rencontres. Politique? J'ai relaté les lenteurs et les écueils qu'a connus le destin de Bellelay au xx^e siècle. Dans l'après-guerre, les efforts qui ont abouti à la restauration ont été rassembleurs, n'excluant aucune force politique. La passivité du conseiller d'État Alfred Rudolf, y compris face à l'invitation pressante du président de la Confédération, dénote un manque de sensibilité politique patent, qui relève peut-être davantage de la communication que d'un choix délibéré de l'attentisme. Il est compréhensible que le Rassemblement jurassien exploite cette lenteur décisionnelle pour servir sa cause. Toutefois, en examinant l'affaire dans le contexte des pratiques en vigueur, on ne peut partager sa sévérité, puisqu'on ne constate pas de discrimination vis-à-vis du Jura dans d'autres projets de rénovation. Celui de Bellelay s'est concrétisé lorsque les moyens financiers l'ont permis, d'une part, et d'autre part, lorsqu'un consensus sur la future vocation de l'église à des fins culturelles a été trouvé. Le traitement du dossier par un conseiller d'État jurassien, féru de culture, a certainement contribué au succès. Est-ce que le ton virulent et intransigeant du *Jura Libre* a aussi fait avancer ce dossier? Je me garderai bien de prendre position. La chronologie suggère une réponse positive: l'article impitoyable du 13 janvier 1950, exigeant des travaux de rénovation, suit immédiatement l'inscription à l'inventaire. Nombreuses étaient cependant les personnes qui, à cette date déjà, se préoccupaient du sort de l'abbatiale et attendaient l'occasion propice pour réaliser leur objectif. Elles se sont mises au travail de façon pragmatique et résolue, dès que les conditions furent réunies.

Enfin, l'abbatiale de Bellelay constitue-t-elle un enjeu identitaire? C'est en tous les cas la conviction des acteurs impliqués dans le projet de rénovation. L'existence de cette merveille architecturale sur sol jurassien est source de fierté. On veut lui confier une mission rassembleuse, que personne ne contredit plus. En 1857 comme en 1925 et après 1949, on a vu des notables et des personnes de toute la région se mobiliser pour redonner à l'abbatiale un lustre digne de son passé. En ce sens, l'église abbatiale a rassemblé les forces dans un projet fortement empreint de la volonté de partage, de rencontres et d'échanges à l'échelle du Jura tout entier.

Pierre-Yves Moeschler est historien (études à l'université de Lausanne). Il a notamment participé à l'édition du Journal de ma vie du pasteur Théophile-Rémy Frêne. Il a été maître de gymnase, puis conseiller municipal à Bienne.

NOTES

- ¹ Louis-Auguste Bernard, de Châtelat, pasteur de Saint-Imier de 1850 à 1861, pasteur de l'Église française de Berne dès 1862.
- ² Samuel Schwab (1833-1900), de Kallnach, D^r méd. à Saint-Imier depuis 1857, à l'origine de ou impliqué dans de nombreuses institutions (école secondaire et école d'horlogerie de Saint-Imier, e.a.) et œuvres philanthropiques, en particulier dans le district de Courtelary. Député au Grand Conseil (*D.H.S.*).
- ³ Ci-dessous C.M.H.
- ⁴ AEB, Kunstaltertümer-Register, BB 05.7.322.
- ⁵ Joseph Gantner (1896-1988), professeur d'histoire de l'art à l'université de Bâle (*D.H.S.*).
- ⁶ MHBE, Bellelay, Konvent und Kirche: Korrespondenz, Unterschutzstellungen (1925-2006).
- ⁷ Markus Feldmann (1897 à 1958), conseiller d'État de 1945 à 1951, directeur de l'Instruction publique de 1946 à 1951, conseiller fédéral de 1951 à 1958 (*D.H.S.*).
- ⁸ Louis Comte, de Courtételle, intendant de Bellelay de 1920 à 1952.
- ⁹ ArCJ, 90 J 1 à 7.
- ¹⁰ Mentionné comme «le ministre Choffat» ou le «Docteur Choffat». Joseph Choffat (1866-1939), D^r ès lettres, membre du corps diplomatique suisse, en poste entre autres à Buenos Aires et à Vienne. De retour à Porrentruy, il se voue au bien public (*Dictionnaire du Jura en ligne*: www.diju.ch, ci-après *DIJU*).
- ¹¹ Walter Bösiger, de Bienne (1878-1960), conseiller d'État de 1923 à 1938, représentant du P.A.B. au gouvernement, directeur des Travaux publics.
- ¹² La liste des membres de la société dénombre 31 Prévôtois (le district de Moutier incluant alors la Courtine de Bellelay), 23 Erguëliens, 22 Ajoulots, 16 Delémontains, 7 Francs-Montagnards, 2 Biennois et 1 Neuvevillois.
- ¹³ Oskar Rothenhäusler, directeur de la Maison de santé de Bellelay de 1923 à 1928.
- ¹⁴ Lucien Lièvre (1877-1958), professeur à l'École cantonale de Porrentruy, inspecteur des écoles secondaires, président de la SJE de 1915 à 1926, membre pendant toute la période concernée de la Commission cantonale des monuments historiques, où il présente de nombreux dossiers jurassiens (*DIJU*).
- ¹⁵ ArCJ, 90 J 2.
- ¹⁶ Alban Gerster (1898-1986), architecte, Laufon (*DIJU*).
- ¹⁷ Édouard Lanz (1886-1972), architecte, Bienne (voir BOURQUIN Werner et BOURQUIN Markus, *Biel, Stadtgeschichtliches Lexikon*, Bienne, 1999, p. 237).
- ¹⁸ *Courrier de la Vallée de Tavannes*, lettre non signée, 9 décembre 1925.
- ¹⁹ Requête au haut Conseil-exécutif de la République et Canton de Berne, 23 janvier 1928, ArCJ, 90 J 4.
- ²⁰ ArCJ, 90 J 7.
- ²¹ Rapports à la direction de l'Instruction publique: «*An die Unterrichtsdirektion*», du 10 septembre 1928 et du 21 décembre 1928. Ces rapports, de 3 et 4 pages respectivement, sont du même auteur. Son nom n'apparaît pas, mais il s'agit bien du secrétaire de la Commission, Gottlieb Kunz, archiviste de l'État de 1914 à 1936. Il a rédigé ces rapports à la demande du président, le conseiller d'État Alfred Rudolf, comme en témoigne le registre du contrôle des affaires de la commission (AEB, Kunstaltertümer-Register, BB 05.7.322). MHBE, Bellelay, Konvent und Kirche: Korrespondenz, Unterschutzstellungen (1925-2006), dossier 1925 à 1979.
- ²² La C.M.H. n'a pas siégé entre le 13 février 1914 et le 3 juillet 1929. Sa convocation était confiée à la discrétion de son président, le directeur de l'Instruction publique.

- ²³ AEB, Protokolle der kantonalen Kunstaltertümerkommission, BB 05.7.316.
- ²⁴ Voir à ce sujet le procès-verbal de la séance du 3 juillet 1929, note 23 ci-dessus.
- ²⁵ Philipp Etter (1891-1977), conseiller fédéral de 1934 à 1959, Parti démocrate-chrétien, chef du Département fédéral de l'intérieur pendant toute la durée de son mandat (*D.H.S.*). En 1942, président de la Confédération.
- ²⁶ Alfred Rudolf, parti radical, occupe ce poste de 1928 à 1946. De 1916 à 1928, il avait été chancelier d'État et donc, à ce titre déjà, membre de la C.M.H.
- ²⁷ Les deux lettres se trouvent au MHBE, Bellelay, Konvent und Kirche: Korrespondenz, Unterschützstellungen (1925-2006), dossier 1925 à 1979.
- ²⁸ Pierre Ceppi (1899-1971), juge à la Cour d'appel, puis président de la Cour suprême (1946 à 1950). Son élection au Conseil d'État, en 1948, aurait peut-être permis une certaine intégration du parti conservateur catholique dans la vie politique cantonale (*D.H.S.*).
- ²⁹ MHBE, Bellelay, Konvent und Kirche: Korrespondenz, Unterschützstellungen (1925-2006), dossier 1925-1979.
- ³⁰ AAEB, J 17/2, 14 septembre 1951.
- ³¹ MHBE, Bellelay, Konvent und Kirche: Korrespondenz, Unterschützstellungen (1925-2006).
- ³² André Rais (1907-1979), conservateur aux Archives de l'État, où il est responsable des Archives de l'ancien Évêché de Bâle, et conservateur du Musée jurassien (*DIJU*).
- ³³ Alfred Ribeaud (1886-1954), alors vice-président de la SJE (*D.H.S.*).
- ³⁴ Robert Bauder (1916-1991), conseiller d'État radical, directeur de la Police (et à ce titre en charge des fonds de loterie SEVA; *D.H.S.*).
- ³⁵ *Le Pays*, 8 octobre 1953.
- ³⁶ *Le Pays*, 27 octobre 1957, article signé de M^{gr} Henri Schaller, rédacteur en chef du *Pays*.
- ³⁷ Ali Rebetez (1897-1972), professeur, président central de la SJE de 1942 à 1961, membre influent de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) et de Pro Jura (*DIJU*).
- ³⁸ Lettre de Virgile Moine à Ali Rebetez, 18 octobre 1954 (AAEB, J 17/2).
- ³⁹ 31 mai 1958, lettre de la commune des Genevez au comité du Vieux Bellelay (ArCJ, 4 D 604).
- ⁴⁰ Linus Birchler (1893-1967), professeur d'histoire de l'art à l'École polytechnique fédérale de Zurich, président de la Commission fédérale des monuments historiques de 1942 à 1963 (*D.H.S.*).
- ⁴¹ Lettre du pasteur Jean Zimmermann à Virgile Moine, 14 août 1959 (AAEB, J 17/2).
- ⁴² Montants récoltés auprès des collectivités publiques, par district: Porrentruy 3 125 fr., Delémont 2 110 francs, Moutier 6 370 fr., Courtelary 1 980 fr., La Neuveville 620 fr., les Franches-Montagnes 685 fr., Laufon 300 fr. (AAEB, J 17/1: Comité de restauration, extrait des comptes, état des subventions officielles, état des dons et souscriptions, mai 1964).
- ⁴³ *Le Jura Libre*, 23 août 1961.
- ⁴⁴ *Le Jura Libre*, 13 janvier 1950. Prise de position signée R. B.
- ⁴⁵ *Le Jura Libre*, 23 août 1961.
- ⁴⁶ Roland Béguelin, article non daté (1959? *Le Jura Libre*?) (ArCJ, 90 J 3).
- ⁴⁷ ArCJ, 90 J 2.
- ⁴⁸ Fritz Kneusslin (1917-1993), alors directeur de l'Orchestre symphonique de Delémont (*DIJU*).
- ⁴⁹ Virgile Moine fut colonel, comme Ali Rebetez.